

Procès-verbal de la commission recherche : séance du 01 juillet 2021

Rédigé par N. Jaëck, VP Recherche.

Ordre du jour CR plénière (14h30-17h30) :

- **Validation du PV de la CR du 20 mai 2021**
- **Rattachement d'Odile Myriam Blin** (Université de Normandie, UR DySoLab) au MICA
- Résultat des **Projets Région**
- **Mise à jour des statuts des Equipes d'Accueil/Unités de Recherche, et calendrier des élections.**
- **Bilan annuel de l'École Doctorale** par Sandro Landi et Chantal Duthu ; entretien avec les élu.e.s doctorant.e.s.
- **PIA 4**

Ordre du jour CR restreinte (17h30-18h) :

- **Examen des demandes d'éméritat** : Anne Defrance, TELEM ; Lothaire Mabru, ARTES ; Bernard Lafargue, MICA.
- **Examen des demandes de renouvellement d'éméritat** : Ana-Maria Binet, AMERIBER ; Nicole Pelletier, CLARE
- **Les cas particuliers de** Christian Bouquet, LAM et de Charles Mazouer, CLARE (demandes de second renouvellement)
- **Examen des demandes d'HDR** :
 - Régis Barreau, MCF à l'Université de Poitiers, Garant : Sylvain Guyot, Passages.
 - Pierre Katuszewski, MCF à l'Université de Bordeaux Montaigne, Garant : Sandrine Dubouilh, CLARE.

Etaient présents ou représentés :

J. Albrespit, P. Antolin, A. Beyaert-Geslin, P. Beylot, P. Chassigne, B. Collignon, O. Devillers, R. Estève, C. Gonzalez-Scavino, E. Guilhamon, N. Jaëck, A. Lampropoulos (représenté par R. Estève), N. Labarre, M-C. Lipani, P. Meyzie, P. Beaucé, M. Bertrand, D. de la Fuente, O. Fertat, F. Hoffmann, E. Jean-Courret, A. Monseigne, E. Suzuki, A. Ventura (représenté par E. Suzuki), S. Sengès, S. Barbeyron, R. Delerue, E. Kajfasz, M. Czerbakoff, A. Sasportes, E. Sossou.

Pour la présidence :

L. Larré

Pour la direction de la recherche :

S. Syllac

Pour l'école doctorale :

C. Duthu, S. Landi

Pour la direction générale des services :

K. Le-Coz Thouvais

La CR réduite débute à 14 heures, en présence dans la salle des actes et en visioconférence.

- 1- Le PV de la séance de la CR du 20 mai est voté à l'unanimité.
- 2- Rattachement d'Odile Myriam Blin (Université de Normandie) au MICA

Mme Blin est EC à l'université de Normandie, membre de l'UR DySoLab (Laboratoire des Dynamiques Sociales) dirigé par Sophie Devineau, et elle souhaite être rattachée au MICA à partir du 1^{er} septembre 2021. Elle est HDR en InfoCom, HDR soutenue à l'UBM avec A. Kiyindou comme garant, et elle travaille avec le MICA depuis plusieurs années. Nous disposons de l'avis favorable de S. Devineau et d'A. Kiyindou. C'est évidemment une bonne nouvelle, un signe d'attractivité de nos Unités, et puisque les deux laboratoires y sont favorables, N. Jaëck propose que la CR vote ce rattachement, qui est voté à l'unanimité. P. Antolin demande quelle est la procédure, et N. Jaëck répond que les deux labos (celui de rattachement et celui où postule le collègue) doivent donner un avis positif, et que le rattachement à l'UBM doit ensuite être voté par notre Commission Recherche.

3- Résultat des Projets Région

N. Jaëck met en contexte les résultats obtenus cette année, en donnant d'abord quelques chiffres.

Au niveau régional, en 2021, 157 projets ont été financés sur 221 soumis, soit un taux de sélection de 71%, pour une enveloppe globale de 16,9 millions. A titre de comparaison, en 2020, 149 projets avaient été financés sur 237 soumis, soit un taux de sélection de 63%, pour une enveloppe globale de 17,7 millions. Le nombre de dossiers soumis a donc accusé une baisse de 7 % par rapport à 2020. En revanche, le nombre de projets financés a augmenté de 5 % pour une enveloppe globale en baisse de 5 %, ce qui signifie des budgets moyens plus faibles.

Au niveau de l'université, en 2021, 8 projets ont été financés sur 11 soumis, soit un taux de sélection de 73%. En 2020, nous avons obtenu 7 projets financés sur 10 soumis, soit un taux de sélection de 70%. Nous nous situons donc légèrement au-dessus du taux de sélection global, et cette année marquée par la COVID ne nous a pas empêchés de déposer des projets (1 projet supplémentaire, et un encore meilleur taux de réussite) : selon V. Biélenda qui accueille les chercheurs dans leurs démarches, nous avons probablement rencontré un développement plus faible, ce qui lui semble plutôt encourageant pour 2022 et témoigne d'un potentiel certain. N. Jaëck en profite pour remercier chaleureusement le pôle projets de la DR, dirigé par V. Biélenda et augmenté de deux nouveaux collègues, Paul Navarro et Antoine Bienvenu : les retours des collègues sont très élogieux sur le travail fourni et sur l'accueil qui leur est réservé.

B. Collignon demande si la liste comprend les projets MSH, et N. Jaëck lui répond que oui. B. Collignon ajoute que Passages a obtenu un autre projet Région déposé auprès du CNRS, et N. Jaëck dit qu'il serait effectivement intéressant que ces informations remontent auprès que la DR, pour que nous ayons un bilan complet.

On affiche ensuite pour information la liste des projets lauréats (annexe 1 de ce PV), pour constater qu'il s'agit évidemment d'un excellent résultat, et cela confirme que la région est pour nous un partenaire et un financeur majeur – nous pouvons y soumettre des projets d'une taille qui nous convient, les dossiers sont relativement légers à monter, le taux de sélection est excellent, et le co-financement nous est extrêmement favorable : pour une « mise » de la PSE de 11 516 euros, nous obtenons 487 804 euros. N. Jaëck félicite les lauréats, encourage ceux dont les projets n'ont pas été retenus cette année à retravailler le projet et à le soumettre de nouveau l'an prochain (certains n'avaient pas été retenus l'an dernier et l'ont été cette année, moyennant quelques modifications en fonction des retours de la région), et précise deux points. Lors des Assises de la Recherche le 3 juin dernier, un collègue avait demandé si la PSE octroyée par la CR restait acquise aux projets non lauréats – pour améliorer le projet, ou lancer un aspect du travail : elle en avait envisagé la possibilité. Après réflexion et examen précis de la situation budgétaire, il semble impossible d'accéder à cette demande : cela ouvrirait une voie insoutenable sur le plan budgétaire, et reviendrait à engager de l'argent sur des projets non validés, ce qui n'est pas tout à fait l'objectif. Nous continuerons donc sur le même fonctionnement que celui qui avait cours précédemment –

soit accorder la PSE aux projets retenus par la région. Enfin, N. Jaëck souligne que deux demies allocations de thèses viennent compléter le financement de la Région – que ces projets obtiendront donc sous réserve bien entendu que le Conseil de l'ED sélectionne les doctorants en question, qui sont soumis à la même procédure de sélection que l'ensemble des candidats au contrat doctoral, conformément à la procédure retenue par la CR.

S. Landi demande ce qui se passe si le doctorant d'un projet région financé n'est pas retenu par le conseil de l'ED. N. Jaëck lui répond que cela dépend des cas : la plupart du temps, le contrat doctoral n'est qu'une partie du projet Région, et il a dans ce cas-là lieu, amputé de cet aspect ; parfois en revanche, comme ça a été le cas l'an dernier, les collègues montent un projet dont l'objectif unique est de financer un contrat doctoral : dans ce cas, s'il n'est pas retenu par le conseil de l'ED, nous perdons la demi-bourse de la Région. N. Jaëck ajoute cependant que les porteurs ont 5 ans pour dépenser les fonds de ces projets, et qu'il est donc tout à fait possible de représenter un doctorant à l'ED en année 2 du projet, voire en année 3. S. Landi demande également si la Région privilégie les demandes qui sont à l'échelle régionale, qui prennent la Région pour objet. N. Jaëck lui répond que comme la liste des projets retenus et rejetés en témoigne, cela dépend : la région finance également des projets qui n'ont rien à voir avec la région Nouvelle-Aquitaine. Cependant, on constate également que les collègues eux-mêmes sollicitent beaucoup la Région quand leur projet est régional – et les projets qui concernent la région sont donc plus nombreux.

4- Mise à jour des statuts des Equipes d'Accueil/Unités de Recherche, et calendrier des élections.

N. Jaëck rappelle que la labellisation interne des Unités de Recherche est désormais dévolue par l'état aux établissements. N. Jaëck rappelle que la précédente équipe a obtenu un financement en 2020 au titre du DSG pour mener à bien les différents aspects de cette transition des Equipes d'Accueil vers les Unités de Recherche. Nous avons poursuivi et largement finalisé, en interne, le travail entamé par la précédente équipe : définition des nouvelles Unités, rédaction et dépôt des projets HCERES, aménagement de leurs bureaux – tout le monde est désormais installé. Nous avons recruté une Ingénieure d'Etudes pour un an (Epona Vignaud), comme le prévoit le DSG : elle arrive le 1^{er} septembre à la Direction de la Recherche et elle pourra donc, pendant tout le premier semestre, se consacrer exclusivement aux besoins des nouvelles équipes, coordonner et finaliser les différents aspects de cette procédure de labellisation – logos, sites web, élection des directions qui devront avoir lieu à l'automne, et crucialement rédaction des statuts des UR. Ce dossier devrait donc être clos le 1^{er} janvier 2022, date de création officielle de nos unités.

Il y a pourtant une certaine urgence en ce qui concerne les statuts, et notamment l'élection des directions, parce que certaines équipes ont déjà sollicité N. Jaëck pour l'organisation des élections. Comme l'élection des nouvelles directions doit se faire selon les statuts nouvellement revus, nous devons traiter la question en CDUR (une première séance le 29 juin a eu lieu sur ce sujet) puis en CR, avant de faire voter ces statuts par le CA.

N. Jaëck a donc consulté ces statuts, votés en 2017 par notre établissement, et les a transmis à la CR en amont de la réunion, assortis des propositions de la CDUR. Ces statuts lui ont semblé manquants ou problématiques en plusieurs endroits, et elle propose donc de discuter les points qui suivent – libre aux membres de la CR d'en proposer d'autres à discussion. Ces points sont présentés en séance de la manière qui suit et d'un bloc, pour que la discussion s'engage là où il y a débat.

1. Réécrire selon les normes de l'**écriture inclusive** adoptée par l'établissement.
2. L'**assemblée générale**, c'est effectivement absolument tout le monde, comme c'est écrit dans les statuts actuels.

3. Présence **éventuelle** d'un **directeur adjoint**. Semble pertinent – c'est la personne qui se présente qui décide si elle veut le faire toute seule ou accompagnée. Une précision : la modulation est accordée, comme c'est déjà le cas, **à l'équipe, en fonction de sa taille**.
4. Proposition : dans le cas d'une direction adjointe, élection **d'un binôme**, un seul vote, pour les deux, s'ils sont deux – pas de possibilité de découvrir le directeur adjoint le jour du vote (texte actuel vague : « sur proposition du directeur »).
5. Proposition : ajouter la possibilité d'un **vote électronique** – 24 heures pour voter, pas de procuration. Le conseil de labo décide de la modalité du vote – en présence ou par voix électronique.
6. **Direction de l'équipe élue par l'assemblée générale** : ne semble pas pertinent.

6.a. N. Jaëck, suivie par les DU, propose de changer, et de **réduire le corps électoral**. Proposition, validée unanimement moins 1 voix par les DU : les personnels **titulaires rattachés** à l'unité peuvent voter – les EC et les BIATS. Pas les associés, pas les émérites (1 voix des DU pour que les émérites votent).

6.b. Le cas particulier des doctorants. Proposition de N. Jaëck : **pondérer la voix des doctorants, par exemple au tiers**, pour être cohérent avec le modèle de la dotation des équipes. Ne pas leur ouvrir le scrutin semble exclure une part vive et très légitime de la communauté, mais donner une voix pleine aux doctorants génère des dysfonctionnements (certaines unités ont plus de doctorants que de titulaires, des pressions s'exercent parfois sur les doctorants). Elle a donc réfléchi, si cette solution de la pondération venait à susciter un intérêt théorique en CR, à proposer différents modèles de pondération qui pourront être présentés, avec le concours de N. Labarre.

7. 2.1.1. « Le directeur est élu par l'AG parmi les professeurs des universités et les maîtres de conférences, en activité au sein de l'équipe d'accueil. » : ne semble pas pertinent. N. Jaëck, suivie par les DU, propose de changer, et de réduire la liste des éligibles. Proposition : Réduire aux PR et MCF en activité **rattachés à l'unité** – pas les associés.
8. Les directeurs ne sont pas élus « pour 5 ans » mais « pour la durée du contrat ».
9. On peut mettre fin au mandat du directeur par un vote à la majorité absolue de la liste des électeurs (et non pas « à la majorité absolue de ses membres présents ou représentés »).

C. Duthu met en garde contre la différence juridique entre « directeur-adjoint » et « codirecteur » : ce ne sont pas les mêmes statuts, et veut-on exclure la possibilité d'une codirection ? S. Landi indique que CLLE a adopté la codirection – N. Jaëck en prend acte, amis rappelle que c'est une UMR, non concernée par le vote de ces statuts pour nos Unités de Recherche monotutelles. S. Barbeyron confirme que juridiquement, les statuts sont différents, et B. Collignon ajoute que selon elle, il ne faut pas faire des régimes trop différents entre les UMR et les UR. Elle souhaite que l'on ne vote pas sur ce point, et que l'on consulte les directeurs, qui pourront prendre le temps de consulter leurs équipes, à la prochaine CDUR, puisque la question n'avait pas émergé lors de la dernière conférence. C'est ce qui est décidé.

A. Beyaert-Geslin indique qu'elle est d'accord avec toutes les propositions de N. Jaëck, qui lui semblent très pertinentes. Elle précise qu'il faut effectivement protéger les doctorants des pressions, et que compter leurs voix au tiers, comme pour les effectifs dans la dotation des équipes, est une bonne idée. Elle fait cependant une autre suggestion de pondération de la voix des doctorants : on pourrait aussi ne faire voter que les doctorants membres du conseil du labo. Selon N. Jaëck, ce n'est peut-être pas le mieux, parce que ceux qui sont en présence sont souvent, dans les cas qui lui remontent, encore plus exposés aux pressions que les doctorants éloignés. S. Landi souligne que les doctorants sont des jeunes chercheurs à part entière, et doivent avoir le

droit de vote ; mais il comprend et approuve la proposition, parce que les doctorants font part de choses inacceptables. S. Landi souligne que l'on pourrait passer par une AG des doctorants pour leur demander leur avis. N. Jaëck répond que les doctorants sont représentés dans la CR, et que c'est bien l'instance décisionnaire.

S. Landi passe à un autre sujet : la nature du mode de pré-sélection dans les équipes pour les contrats doctoraux – les pratiques sont très différentes, il n'y a pas de texte qui régit la composition des commissions de recrutement, et chacun fait un peu comme il veut (certains font venir des émérites). N. Jaëck répond qu'effectivement, il lui semble qu'il serait bon de clarifier ces pratiques, et qu'à son avis, il revient au conseil de l'ED de préciser le mode de pré-sélection des contrats doctoraux dans les unités : le conseil de l'ED a déjà spécifié lui-même divers éléments de procédure (le nombre de sélectionnables en fonction du nombre de dossiers déposés, par exemple, ou le principe même de la pré-sélection dans les équipes), et il devrait clarifier ce point et ne pas déléguer la réflexion à la CR. S. Landi pense au contraire que cela revient à la CR. On convient qu'on se mettra d'accord plus tard sur ce point, avec la prochaine direction de l'ED, qui engagera également un travail de rédaction des statuts de l'Ecole Doctorale.

E. Sossou revient à la question des doctorants : les doctorants ne comprennent pas pourquoi on leur demande d'être actifs, pourquoi ils comptent pour l'évaluation et pourquoi quand il s'agit de voter, on les écarte. Les doctorants sont des personnes matures, on peut leur accorder toute confiance. N. Jaëck partage absolument cette analyse et regrette complètement que nous devions prendre de telles mesures : elle souligne pourtant que les statuts sont aussi là pour nous prémunir contre les dysfonctionnements avérés qui nous parviennent, et qui parviennent à la direction de l'école doctorale, contre les pratiques de collecte abusive des procurations de doctorants éloignés. Elle avance également un autre argument : il y a des équipes où le nombre de doctorants excède celui des titulaires, et la situation lui semble alors paradoxale.

E. Jean-Courret se déclare favorable à la pondération de la voix des doctorants pour le vote du directeur, et leur reconnaît par ailleurs une pleine et entière présence dans les décisions du labo. Pour les émérites, il se prononce également pour leur non-participation au vote : ils ont quitté l'enseignement, ils doivent laisser la possibilité de renouveler la recherche. Il aborde également la question du renversement du directeur, et demande qui la voterait exactement. N. Jaëck précise qu'un tiers des membres électeurs peuvent demander la tenue d'une AG, et qu'ensuite, le directeur est démis de ses fonctions si la majorité absolue de la liste des électeurs le décide. On tombe d'accord.

A. Sasportes souligne que priver les doctorants d'un vote c'est les mettre de côté : il convient selon elle de leur laisser une voix, même si elle est ouverte à la discussion sur la pondération, du fait de la précarité du statut. N. Jaëck là-encore est d'accord, et cherche justement à résoudre cette double contrainte – autoriser les doctorants à voter, ce qui lui semble tout à fait nécessaire, et éviter qu'ils n'aient un poids qui détermine le vote, du fait de leur grand nombre ou de pratiques de collectes ou de pressions indues, pratiques qui sont à son sens tout à fait à proscrire. Elle informe d'ailleurs la CR que les directeurs d'unité en CDUR, s'ils ont voté à l'unanimité ou quasiment tous les autres points, sont très divisés sur la question du vote des doctorants : 2 voix pour qu'ils ne votent pas du tout, 2 voix pour qu'ils aient chacun une voix pleine, 6 abstentions, 6 voix pour un système de pondération.

O. Devillers demande que l'on inscrive dans les statuts que le vote sur la destitution du directeur doit être inscrit à l'ordre du jour. La CR est d'accord. Il dit aussi que la question de la nature ou de la quantité de la pondération du vote des doctorants pourrait être laissée aux équipes, et que l'on n'a peut-être pas besoin en CR d'aller dans tant de détail. N. Jaëck n'est pas d'accord : c'est

précisément pour remédier aux dysfonctionnements dans certaines équipes que la CR est contrainte de réduire le vote des doctorants, et si la main est laissée aux directeurs sur cette question très épineuse, alors le problème, quand il adviendra, ne sera pas résolu, chaque directeur pouvant prendre la décision qui l'avantage, ou avantage son candidat. Elle pense effectivement que ces statuts doivent être une feuille de route assez souple, qui laisse de la latitude aux équipes en certaines matières – mais cette question n'en est précisément pas une. P. Beylot approuve – il s'inquiète cependant de l'anonymat du vote : si l'on pondère la voix des doctorants, n'y a-t-il pas un danger de leur dénier l'anonymat ? N. Jaëck lui indique que non : il suffit d'avoir deux urnes, de compter simplement à part les bulletins des doctorants, et puis de les diviser par 2, 3, 4, selon ce que la CR décidera. E. Jean-Courret suggère que dans certaines équipes qui ont beaucoup de doctorants, et pour respecter la bonne représentativité du vote, compter la voix des doctorants $\frac{1}{4}$ serait peut-être plus adapté. N. Jaëck lui répond que si nous adoptons le principe de la pondération, nous pourrions examiner, grâce à un modèle dont N. Jaëck a demandé à N. Labarre s'il voulait le concevoir, à combien placer cette pondération. S. Barbeyron demande s'il ne serait pas possible de sanctionner ces pressions avérées à l'égard des doctorants. S. Landi lui répond que les preuves sont difficiles à réunir. L. Larré dit qu'il s'agit là d'un problème de déontologie, et souligne que le ministère demande désormais aux établissements d'avoir un référent déontologue, que nous allons nommer pour réfléchir à ces questions : cela ne suffira peut-être pas, mais limitera certainement ces pratiques. N. Jaëck ajoute que pendant la prochaine année universitaire, V. Giacomotto, notre déléguée à l'intégrité scientifique, est missionnée pour travailler à des textes-cadres sur des questions sensibles et non stabilisées, comme par exemple le statut des membres associés.

P. Beucé a une question de procédure : comme on ne travaille pas sur le texte, comment intégrer les remarques exprimées ? N. Jaëck lui dit qu'elle va faire le relevé des décisions votées ce jour, et demander à A. Mazenc de rédiger le texte avant la CR de septembre : nous aurons ainsi une version à discuter dans le détail du texte.

C. Gonzalez-Scavino demande si, dans le cas d'un binôme, on se dirige vers un vote commun sur les deux noms, ou si on fait deux votes. N. Jaëck répond qu'elle fait la proposition d'un seul vote, sur le binôme – pour éviter les divisions désagréables dès le premier jour.

Tous les points sont adoptés, modulo la correction suivante : au point 9, sur le fait de pouvoir démettre la direction, on rajoute : « Ce point doit être mis à l'ordre du jour ».

Reste la seule question du vote des doctorants, et N. Labarre prend donc la parole pour expliquer deux méthodes distinctes de pondération – soit diviser la voix des doctorants par 2 ou 3 (ou 4, ou 5), soit opter pour le système des collègues d'électeurs. En détaillant les différentes possibilités, il explique que selon lui, la méthode du collègue des électeurs a deux désavantages – le scrutin est très peu clair, trop complexe alors qu'il est important que la manière dont on arrive à un résultat soit bien comprise de tout le monde, et surtout il y a un biais important : si très peu de votes sont exprimés par les doctorants, disons si un seul participe au scrutin, sa voix vaut autant que s'ils sont plusieurs.

B. Collignon estime qu'il faut savoir ce qu'on veut, et que cette démonstration montre que les idées ne sont pas claires. Elle souhaite redire la position de Passages, qui ne fait pas voter les doctorants, qui a tranché, et a donc adopté une position plus claire – avec ce système « on veut les inclure mais pas trop, ce n'est pas clair ». Pour elle, les doctorants ne doivent pas voter car leur temporalité est différente, ils ne sont pas des membres permanents. N. Jaëck répond que l'idée au contraire lui semble très claire : on veut effectivement les inclure au vote (c'est très clair), mais pas trop – c'est bien cela. Pour le système de comptage, il faut en revanche éviter l'écueil de la complexité, d'où la proposition facile à comprendre et à mettre en œuvre de compter le tiers des

voix exprimées, conformément d'ailleurs au poids des doctorants dans le modèle d'allocation. A. Beyaert-Geslin est d'accord avec ça, mais demande si les procurations pourront encore être accordées pour les doctorants comme pour les EC : oui dans le vote en AG, selon les modalités décrites dans les statuts existants, non dans le vote électronique, chacun ayant alors le loisir de voter pour lui-même.

Pour que les doctorants ne votent pas du tout : 5 voix

Pour « un doctorant, une voix » : 3 voix

Pour la pondération : 23 voix.

Par ailleurs, P. Beaucé propose que l'on se repose la question du poids des doctorants dans le conseil de l'unité : les présents statuts prévoient l'élection de 2 doctorants, on pourrait selon elle augmenter ce poids. N. Jaëck lui dit que c'était effectivement une discussion qu'elle voulait ouvrir dans un second temps, en septembre, après la première réécriture par Anne Mazenc : elle y est personnellement favorable.

On vote ensuite sur la quantité de la pondération, et on se met d'accord, à l'unanimité moins 4 abstentions, pour que les doctorants votent à part, et pour que le total des résultats soit divisé par 3.

5- Bilan annuel de l'École Doctorale par Sandro Landi et Chantal Duthu ; entretien avec les élu.e.s doctorant.e.s.

S. Landi présente et commente un powerpoint sur le bilan d'activités de l'ED (joint à ce PV en annexe 2). Les élus s'interrogent sur l'âge moyen des doctorants, 36 ans, qui semble très élevé – C. Duthu et S. Landi confirment qu'il s'agit bien de l'âge moyen des doctorants à l'inscription, témoin de ce que la thèse, ajoute Sandro, est aussi un projet de vie. B. Collignon dit que comme chaque année, elle se chagrine d'un soutien trop bas à la mobilité étudiante dans ce budget. S. Landi explique que sous la vice-présidence recherche précédente, l'ED ne pouvait pas remplir sa mission comme elle le voulait, contrainte par un budget piloté par la DR. C. Duthu souligne le gros poids des soutenances, et dit qu'on ne peut pas distribuer le budget tout au long de l'année car on n'a pas de vision sur toutes les soutenances. S. Landi ajoute qu'il convient néanmoins que 10 000 euros pour la mobilité doctorante ne sont pas suffisants – il souligne que les unités abondent cependant. Il voit deux pistes possibles : 4000 euros de la CASDEN pourraient être redirigés vers la mobilité (sans compter qu'il n'est pas impossible que la CASDEN, mécène fidèle, nous donne un peu plus) et les 1 200 euros désormais accordés par la PSE devraient suffire à la mise en ligne de la revue *Essais*, et dégager encore un peu d'argent. C. Duthu tempère cet optimisme en disant que ces financements (la CASDEN et la PSE) peuvent s'arrêter, et qu'il convient donc d'être prudent.

N. Jaëck, en se basant sur 10 ans de gestion de CLIMAS, suggère que l'ED a peut-être une gestion trop prudente de ses fonds – tant les chiffres montrent que le taux d'exécution est finalement faible (autour de 60 %). Elle se souvient avoir eu peur au début de trop dépenser, mais elle s'est vite aperçue que des choses prévues n'avaient pas lieu, et qu'on se retrouvait finalement en fin d'année avec de l'argent non dépensé – peut-être faut-il « simplement » sur-engager ?

C. Duthu souligne que 2019 et 2020 ont quand même été des années particulières et que le taux d'exécution est en général meilleur.

L. Larré dit lui aussi qu'il est important de ne pas être trop prudent, et aussi, puisque l'ED indique qu'il y a finalement eu peu de demandes de bourses de mobilité, suggère que l'ED réfléchisse à d'autres moyens de communication.

S. Landi souligne la pertinence de la lettre de l'ED ; il dit aussi que cette année, l'absence d'un personnel a fait que la lettre n'est pas parue pendant quelques mois.

C. Duthu dit que durant la crise sanitaire, tous les 15 jours à partir du mois d'avril, une séance de visioconférence a été organisée avec les doctorants, et que ces derniers ont été nombreux et heureux de se retrouver : 75 doctorants ont pris contact par ce biais, et l'horaire avait été choisi en fonction des différents fuseaux horaires, pour rendre l'accès plus facile. L'ED essaie donc d'informer au mieux, et elle ajoute que les directeurs d'unités relaient les informations auprès de leurs membres.

A. Sasportes confirme que l'information arrive très bien aux doctorants – depuis la réunion de rentrée, très claire.

E. Guilhamon s'interroge ensuite sur les statistiques pour l'HDR, invisibles.

S. Landi explique que c'est bien B. Coly qui s'occupe de la logistique des HDR, que celles-ci pèsent sur le budget de l'ED, alors que pourtant, selon S. Landi, les HDR devraient relever davantage de la DR que de l'ED, qui n'a aucune visibilité sur les HDR, qui ne peut pas s'exprimer sur leur qualité scientifique et ne fait pas partie du processus de décision, qui revient à la CR – N. Jaëck précise tout de même que le directeur de l'ED est invité permanent de la CR. Elle en profite pour remercier chaleureusement, et applaudir ainsi que toute la CR, S. Landi, qui présente son dernier bilan d'activités, puisque son mandat se termine le 31 décembre 2021. S. Landi dit qu'il compte bien exercer sa fonction jusqu'au dernier jour, et que le processus de désignation de la nouvelle direction sera lancé à l'automne. Il souligne une forme de désaccord dans la lecture des textes : l'équipe politique, ainsi que notre juriste A. Mazenc, comprennent que tous les PR et les MCF HDR peuvent se présenter quand S. Landi a une lecture plus restrictive du texte et pense que seuls les DU membres du conseil peuvent se présenter. La présidence a tranché, suivant la lecture d'A. Mazenc : tous les PR titulaires de l'établissement pourront se présenter, et le président Larré nommera un candidat, qui sera ensuite validé par le conseil de l'ED.

La parole est ensuite donnée aux doctorants, et M. Czerbakoff remercie N. Jaëck d'ouvrir cet espace d'expression au sein de la CR. Elle explique que la situation des doctorants pendant le confinement peut être bien approchée grâce au sondage réalisé par les élus doctorants. On déplore une dégradation de leurs conditions de travail, et la COVID a eu un grand impact sur l'avancement des thèses. Elle souligne que les doctorants ont eu affaire à des interlocuteurs très attentifs, l'ED, S. Landi et N. Jaëck. Elle remercie la présidence d'avoir accordé les prolongements plus tôt que l'an dernier à ceux qui l'avaient sollicité (N. Jaëck précise que nous n'avons toujours pas la notification du ministère, mais que l'établissement mise sur le fait que l'état respectera ses engagements), mais elle demande où l'on en est pour les prolongements des contrats doctoraux des vagues 3 et 4, en soulignant les difficultés et le stress induits par l'incertitude de ce prolongement. N. Jaëck lui répond que l'établissement ne peut pas s'engager dès à présent, mais que selon toute vraisemblance, les doctorants qui suivent seront traités de la même manière que les premiers. A. Sasportes dit qu'une synthèse des résultats sera bientôt publiée, et encourage tous ceux qui le souhaitent à lui demander des détails. S. Landi félicite encore les doctorants pour leur belle initiative et suggère que pérenniser cette pratique serait une bonne idée – ce sondage a aidé l'ED dans sa direction. A. Sasportes est tout à fait d'accord pour pérenniser, tout en soulignant le gros travail que cela suppose pour des gens qui, comme eux, ne sont pas des spécialistes des sondages ni de leur analyse. Les membres de la CR remercient chaleureusement les doctorants.

6- PIA 4

Il s'agit d'un point qui a surtout valeur d'information pour la Commission Recherche. Les universités sont invitées à postuler à un Appel à Projets, l'AAP « Excellences sous toutes ses formes » du Plan d'Investissements d'Avenir, et l'établissement a décidé de candidater. Le projet a été présenté une première fois aux Assises de la Recherche le 3 juin, et en réunion publique le 31 juin : il est essentiel pour cette équipe présidentielle d'associer la communauté sans l'adhésion et la participation de laquelle ce projet n'est ni envisageable, ni réalisable. N. Jaëck profite aussi de la présence d'E. Kajfasz pour dire qu'il est précisé que le CNRS doit être associé à ces projets dès le

début, et qu'elle est donc particulièrement intéressée par son avis. Au terme de ces réunions de présentation, le projet s'est un peu affiné, et on peut dire que le nom provisoire serait quelque chose comme : « Territoire de savoirs partagés et création citoyenne ». Comme les membres de la CR ont pu le voir sur le powerpoint (annexe 3), il s'agirait pour notre université, dont l'identité est d'être une université de ALL-SHS (où les SHS sont donc en prise avec la production des récits, les langues multiples, les pratiques créatrices) d'aller dans les territoires où elle est peu présente, de « mobiliser » l'université dans sa mission d'animation du territoire ; il s'agirait de faire valoir l'intérêt social d'un modèle collaboratif et créatif de production des savoirs et de le faire valoir en allant à la rencontre de ceux qui n'ont pas accès à l'université. L'intérêt suscité par ces réunions nous fait penser qu'il y a matière à essayer, à lancer la réflexion collective dans un groupe de travail dédié, qui se réunira à partir de septembre. La Commission Recherche n'est pas le bon lieu pour mener ce travail – le PIA4 n'est pas un AAP « Recherche », il concerne la totalité de l'établissement – mais toutes les personnes qui ont envie de s'impliquer dans l'élaboration de l'architecture précise de ce projet sont les bienvenues dans ce groupe de travail.

La CR passe ensuite en formation restreinte, et l'on commence par examiner les demandes d'éméritat.

1- Examen des demandes d'éméritat :

Anne Defrance, TELEM. Anne Defrance est MCF HDR en langue et littérature françaises, membre de la 9^{ème} section du CNU. Elle ne dirige pas de thèse mais souhaite obtenir ce statut de MCF HDR émérite pour continuer ses travaux dans le contexte favorable de « Plurielles ». Ses activités d'édition et de publication sont très bien détaillées dans son dossier bien argumenté, l'avis d'E. Benoît est très favorable, et N. Jaëck propose que nous accordions cet éméritat à Anne Defrance. Cette demande est approuvée à l'unanimité.

Lothaire Mabru, ARTES. Lothaire Mabru est MCF HDR en ethnomusicologie, membre de CLARE et plus spécifiquement d'ARTES. Son dossier est extrêmement minimal, et si N. Jaëck est très favorable à l'octroi de ce statut d'éméritat à nos collègues qui continuent leurs travaux, elle précise que cet octroi se fait sur la base d'un examen scientifique d'un dossier, qui gagnerait donc à être un peu soigné et un peu argumenté. En l'état, les éléments du dossier sont que Lothaire Mabru dirige encore une thèse qui devrait être soutenue en septembre 2023, qu'il est engagé dans un travail sur les lauréats de la classe de violon du conservatoire de Paris, et que P. Sauvanet, co-directeur de CLARE, donne un avis tout à fait favorable en indiquant que les activités de Lothaire Mabru sont consultables sur internet. N. Jaëck porte la question au vote, et la demande est acceptée avec 8 abstentions et 5 voix pour.

Bernard Lafargue, MICA. Bernard Lafargue est professeur d'esthétique et d'histoire de l'art, rattaché au MICA. La quasi-intégralité du dossier qui nous est soumis relève de la direction de thèses – raison suffisante pour accorder le statut d'émérite. Il a donc 5 thèses sous sa direction, dont 4 devraient arriver à soutenance en 2022 et une en 2024 – l'avis favorable d'A. Kiyindou nous est parvenu, qui souligne la participation de Bernard Lafargue aux travaux et aux séminaires du MICA. N. Jaëck porte la question au vote. Cette demande est approuvée à l'unanimité.

2- Examen des demandes de renouvellements d'éméritat :

Ana-Maria Binet, AMERIBER. Le dossier constitué par Ana-Maria Binet est très copieux, très argumenté, et fait état de 5 thèses en direction, mais aussi d'une activité scientifique intense, au service qui plus est de la communauté – comme par exemple l'organisation des « Vendanges du Savoir » ou la participation au comité éditorial des PUB. Elle souhaite continuer ses recherches sur

la civilisation du vin, qui ont donné lieu durant le premier éméritat à plusieurs conférences et publications. R. Estève confirme toute l'implication d'Ana-Maria Binet à AMERIBER, la haute qualité de son encadrement doctoral et de sa production scientifique, ainsi que son dynamisme au sein du laboratoire. N. Jaëck propose que nous accordions cet éméritat à Ana-Maria Binet. Cette demande est approuvée à l'unanimité.

Nicole Pelletier, CLARE. N. Jaëck présente ses excuses à la CR pour l'arrivée très tardive de ce dossier sur le BV – malgré l'arrivée elle-même tardive de la demande, elle a décidé de l'inscrire in extremis à l'ordre du jour pour qu'il n'y ait pas de rupture de statut pour N. Pelletier. Nicole Pelletier est Professeur d'allemand émérite et sollicite 4 années de renouvellement, pour mener à bien tous les projets dans lesquels elle est engagée. Son dossier, méticuleux et riche, montre qu'elle a absolument rempli les engagements de son éméritat, notamment amener à soutenance une doctorante et être la garante d'une HDR, en plus de ses activités de publication. Ses projets (une étude sur l'émergence d'un nouveau roman social dans la littérature allemande), ainsi que le soutien chaleureux d'E. Guilhamon qui souligne également l'implication de N. Pelletier aux PUB où elle dirige deux collections, ainsi que son expertise nationalement reconnue, conduisent N. Jaëck à proposer le renouvellement de cette demande d'éméritat. La demande est acceptée à l'unanimité.

3- Restent à examiner les cas particuliers de Christian Bouquet, LAM et de Charles Mazouer, CLARE, qui sont des demandes de second renouvellement. Bien que ces demandes ne soient pas recevables selon les statuts que nous avons récemment revotés cette année, N. Jaëck a tout de même accédé à la demande de ces collègues, et présente leurs dossiers devant la CR, pour faire état du fait que ces deux collègues, selon un argumentaire identique, souhaitent continuer à bénéficier de ce statut, qui leur semble en accord avec leur niveau d'implication et leur activité scientifique. Ils ont à la fois l'espoir que leur cas particulier pourra être considéré et que cela pourra conduire la CR à revoir ses positions – puisque des collègues lui adressent ce type de demande. N. Jaëck sollicite donc l'avis de la CR sur le principe, sur l'opportunité de considérer le détail de ces dossiers, qui sont, dans les deux cas, les dossiers de chercheurs extrêmement impliqués et extrêmement productifs, comme leurs dossiers, disponibles sur le bureau virtuel, en témoignent. Elle pense que peut-être, la règle peut souffrir des exceptions – quand les gens y tiennent tant et produisent toutes les garanties. C'est pour certains de nos collègues non tant un privilège ou un avantage acquis, qu'une manière de reconnaissance de leur attachement à notre Institution et du fait qu'ils continuent, tout simplement, à travailler.

O. Devillers dit que les statuts peuvent éventuellement revenir devant la CR, mais qu'en l'état, d'après les règles que nous nous sommes fixées, cette demande n'est pas recevable. B. Collignon, et P. Beylot approuvent. P. Meyzie souligne qu'il faut appliquer les règles du jeu. Aucune voix ne s'exprime dans l'autre sens, et ces 2 demandes ne sont donc pas examinées, elles sont rejetées.

3- Examen des demandes d'HDR :

- a. Régis Barreau, MCF à l'Université de Poitiers, MIMMOC. Garant : Sylvain Guyot, Passages.

Régis Barreau est géographe, MCF à l'université de Poitiers depuis 2010 et membre du MIMMOC (Mémoires, Identités, Marginalités dans le Monde Occidental Contemporain). Ses recherches sont une réflexion sur l'articulation entre le sauvage, l'ensauvagement (non intentionnel) et le ré-ensauvagement (comme stratégie de conservation de la nature). En lien depuis de nombreuses années avec Passages et spécialement avec le travail de S. Guyot, il a choisi de présenter une HDR sous sa direction. N. Jaëck estime que ce dossier est remarquable en tous points, et que notre université ne peut que se féliciter d'attirer des chercheurs aussi productifs et aussi impliqués dans le collectif. Le CV de Régis Barreau fait état d'un très bel équilibre entre les activités

pédagogiques, de recherche et administratives ; les publications sont nombreuses, et souvent internationales ; la lettre de soutien de S. Guyot est élogieuse, à l'égard d'un collègue dont il connaît visiblement bien le travail. N. Jaëck propose donc que notre CR accepte cette soutenance. Cette demande est acceptée à l'unanimité.

- b. Pierre Katuszewski, MCF à l'Université de Bordeaux Montaigne, CLARE.
Garante : Sandrine Dubouilh, CLARE.

C'est ici le dossier d'un collègue bordelais, MCF en théâtre à l'UBM depuis 2010 et membre de CLARE, membre de la 18^{ème} section du CNU, qui souhaite soutenir dans notre université son habilitation sous le parrainage de Sandrine Dubouilh. Le dossier de Pierre Katuszewski est particulièrement convaincant, très bien présenté, très détaillé et très riche – deux ouvrages et pas moins de 30 articles universitaires, ainsi qu'une implication pédagogique et collective remarquées comme en témoigne sa collègue et garante Sandrine Dubouilh dans une lettre de recommandation à la fois très élogieuse et très précise. Spécialiste des textes et des spectacles, depuis leur contexte d'émergence jusqu'à la réception par les spectateurs, Pierre Katuszewski travaille surtout la représentation, au sens esthétique et au sens politique du terme, à partir d'une origine qui croise les théâtres de l'antiquité et le théâtre contemporain. Il s'implique également, depuis ses années d'ATER dans le collectif, à la fois au niveau du département et de l'université (il est actuellement VP délégué à la Culture, récemment élu directeur du nouveau service culturel), que pour le développement de la recherche en MASTER, sans négliger les activités de valorisation. Pour toutes ces raisons, N. Jaëck propose donc que notre CR accepte cette soutenance. Cette demande est acceptée à l'unanimité.

La séance se termine à 18h04.

Fait à Pessac, le 03 juillet 2021
La Vice-Présidente
Nathalie Jaëck



Annexe 1

Projets Région

BILAN PROJETS PSE/REGION 2019/2020/2021

ANNEE	A. PSE ACCORDEE PAR LA CR				B. PSE REELLEMENT DISTRIBUEE APRES RESULTATS REGION				DIFFERENCE PSE B - PSE A	SUBVENTION OBTENUE	% PSE/SUBVENTION	% TAUX SELECTION
	NOMBRE TOTAL PROJETS REGION DEPOSES	DONT AVEC PSE	PSE ACCORDEE	MOYENNE	NOMBRE TOTAL PROJETS REGION FINANCES	DONT AVEC PSE	PSE DISTRIBUEE	MOYENNE				
2019	8	7	42 055,00 €	6 007,86 €	4	3	26 800,00 €	8 933,33 €	-15 255,00 €	227 960,00 €	11,76	50
2020	10	5	16 661,00 €	3 332,20 €	7	6	14 661,00 €	2 443,50 €	-2 000,00 €	504 606,00 €	2,91	70
2021	11	9	13 516,00 €	1 501,78 €	8	8	11 516,00 €	1 439,50 €	-2 000,00 €	487 804,00 €	2,36	72,73

Éléments d'analyse :

baisse substantielle du montant PSE demandé (-68%) et accordé (-57%)

augmentation du nombre de projets déposés (+37%)

augmentation du nombre de projets financés (+100%)

augmentation du taux de sélection (de 50 à 73%)

augmentation de la subvention région accordée (+ 113%)

Résultats Région AAP ESR 2021

TITRE	PORTEUR	UR	RESULTATS REGION	MONTANT TOTAL	MONTANT REGION	MONTANT PSE	ALLOCATION THESE région 50%
ICI. Intermédialité Créative et Inclusive	Magali NACHTERGAEL	TELEM	accepté	31 000,00 €	24 800,00 €	1 200,00 €	
AgroPast. Recherches sur l'agropastoralisme landais au Moyen Âge	Boutouille Frédéric	AUSONIUS	accepté	122 000,00 €	97 000,00 €	3 500,00 €	49 000,00 €
Villes et systèmes alimentaires durables (VISA) : marché urbain, maraichage agroécologie et labels au Cameroun	Sylvain RACAUD	LAM	accepté	105 000,00 €	84 000,00 €	2 000,00 €	49 000,00 €
ALGO-J : exploration du rôle des algorithmes dans le secteur de l'information	Rayya ROUMANOS	MICA	accepté	25 000,00 €	20 000,00 €	0,00 €	
MediaBD 2	Nicolas Labarre	CLIMAS	accepté	117 500,00 €	94 000,00 €	3 000,00 €	
<i>Aquitania ornata</i> . Formes, matériaux et techniques du décor pariétal en Aquitaine romaine (<i>Aquitania ornata</i>)	Isabelle Pianet	IRAMAT	accepté	59 590,00 €	47 384,00 €	676,00 €	
Memoria in aeternum ? Le recyclage des pierres tombales romaines dans le bâti aquitain dès l'Antiquité.	Milagros Navarro Caballero	AUSONIUS	accepté	81 400,00 €	65 120,00 €	1 140,00 €	
Covid-Culture - Impact de la crise sanitaire sur le domaine de la culture et de l'art en Nouvelle Aquitaine	Sarah MONTERO	PASSAGES	accepté	70 000,00 €	55 500,00 €	0,00 €	
Les châteaux de la Renaissance à la Belle époque, une richesse régionale pour la Nouvelle-Aquitaine (CHARBRINA)	FIGEAC Michel	CEMMC	refusé				
PIADA : Pratiques de l'intelligence artificielle des acteurs du développement en Afrique	Alain KIYINDOU	MICA	refusé				
Patrimoines, mémoires de l'Education et innovations pédagogiques au XXIe siècle (PME21)	Marguerite Monthus-Figeac	CEMMC	refusé				
TOTAL				611 480,00 €	487 804,00 €	11 516,00 €	98 000,00 €



Annexe 2

Année universitaire 2020 / 2021



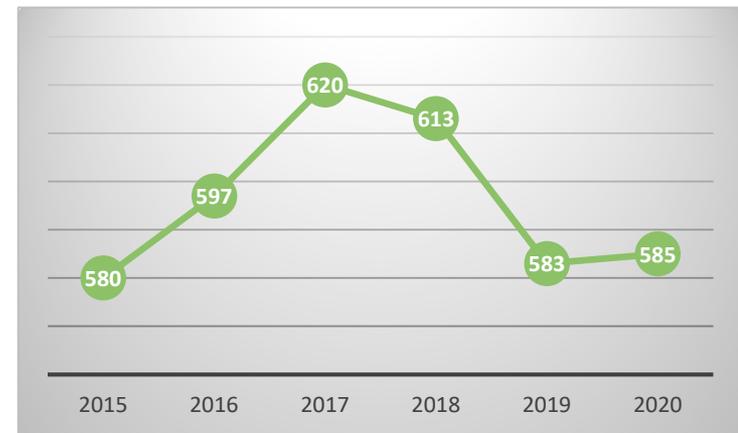
Dépôt de dossiers

2020	1ères années hors contrat doctoral	Contrats doctoraux	1ères années tous profils confondus
Dossiers reçus	136	119	255
Dossiers recevables	107	80	187
Dossiers retenus	100	28	128

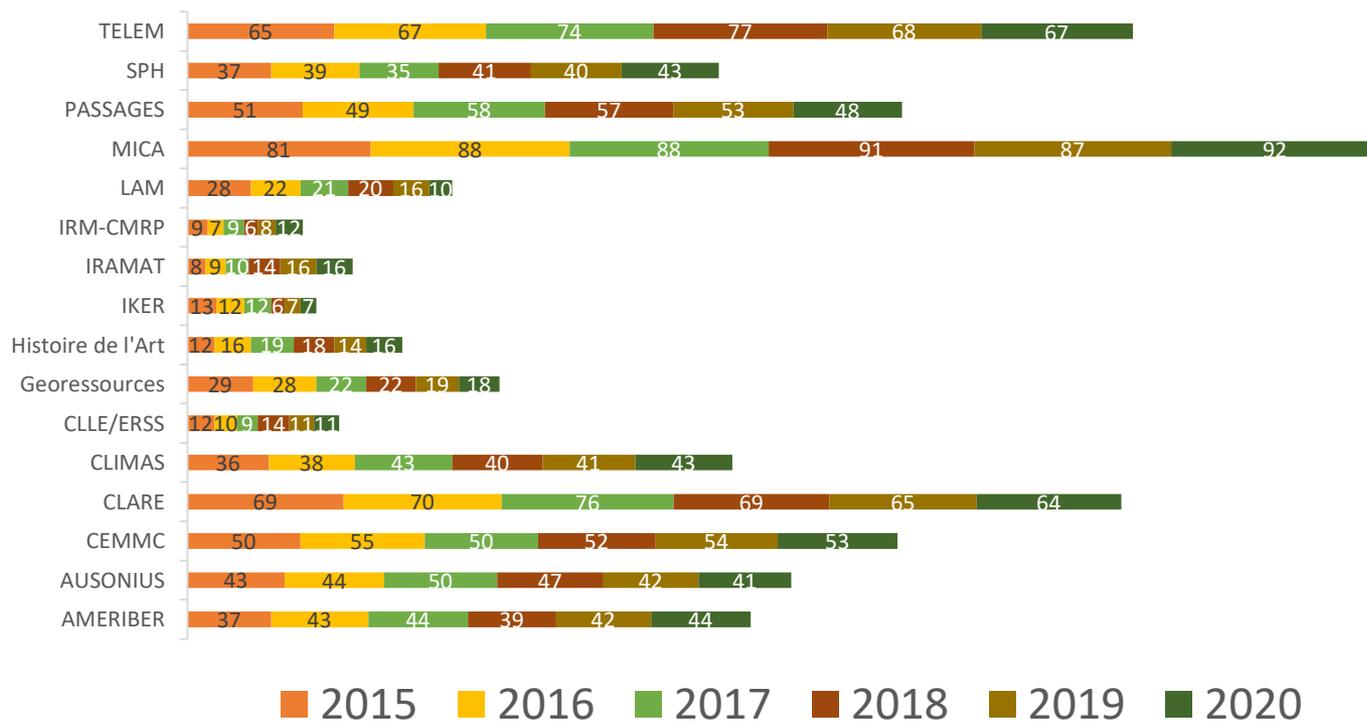


État des lieux des inscriptions

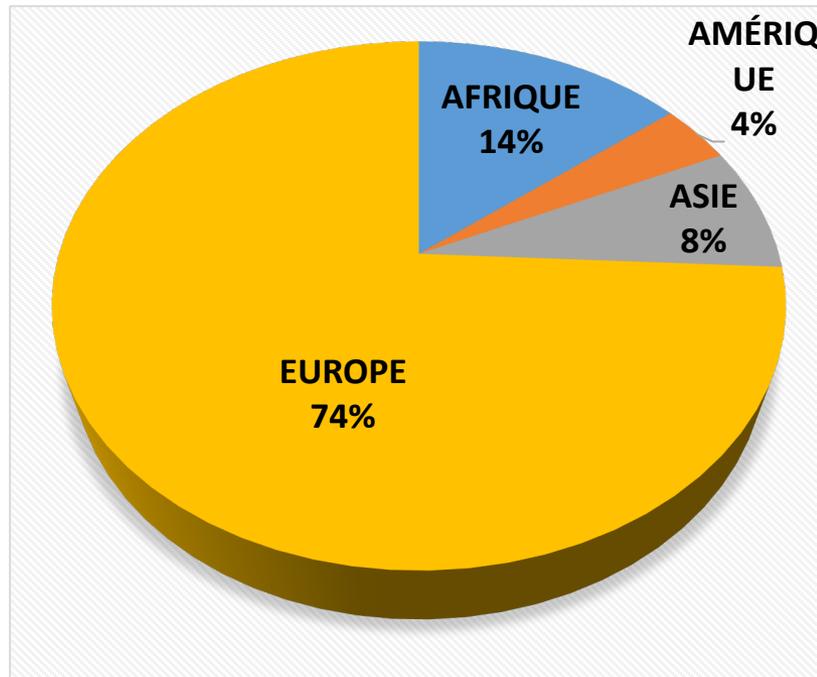
- Inscription toutes années confondues : 585
 - Dont 1ères année
- Césures : 53
- Radiation : 3
- Abandons : 9
- Reprise d'études / césures : 42



Évolution du nombre d'inscrits par UR - 2015/2020



Nationalité des doctorants



• AFRIQUE

Algérien(Ne), Béninois(E), Burkinabè, Camerounais(E), Congolaise, Djiboutien(Ne), Gabonais(E), Guinéen(Ne), Ivoirien(Ne), Kenyan(Ne), Libyen(Ne), Malgache, Malien(Ne), Marocain(E), Mauricien(Ne), Nigérien(Ne), Sénégalais(E), Tchadien(Ne), Togolais(E), Tunisien(Ne)

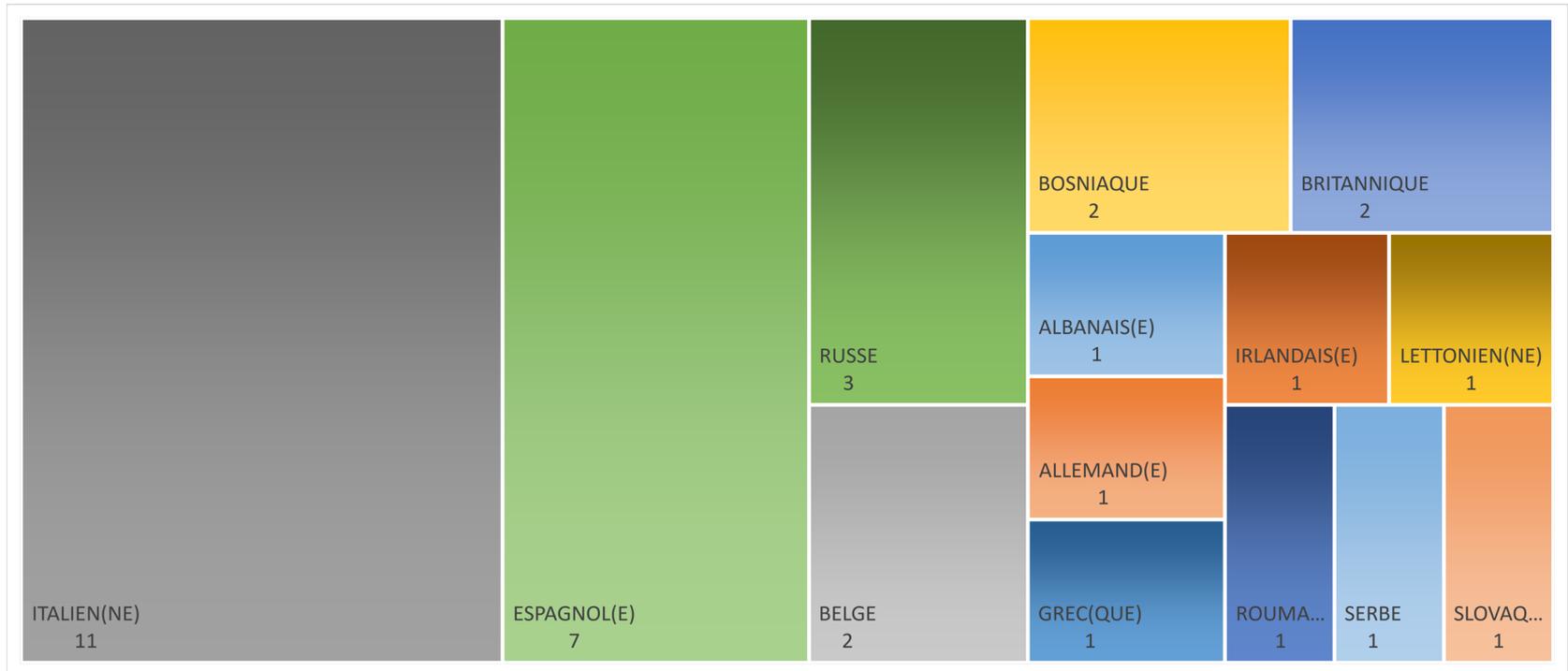
• AMÉRIQUE

Argentin(E), Brésilien(Ne), Canadien(Ne), Chilien(Ne), Colombien(Ne), Cubain(E), Dominicain(E), Mexicain(E), Péruvien(Ne)

• ASIE

Afghan(E), Chinois(E), Chinois(E) Taiwan, Chypriote, Indien(Ne), Iranien(Ne), Japonais(E), Libanais(E), Ouzbek, Sud Coréen(Ne), Syrien(Ne), Turc (Turque)

Représentation de l'effectif des doctorants européens

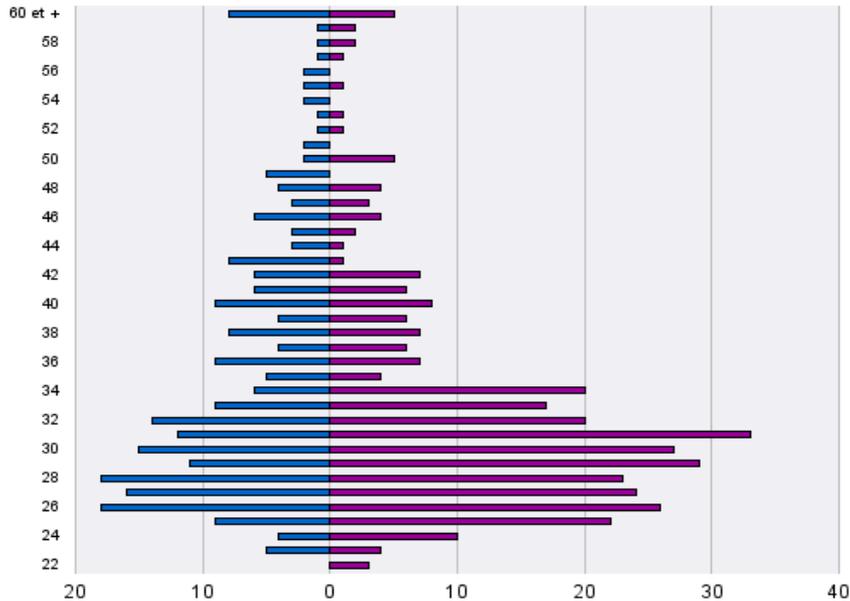


France : 399 doctorants



Caractéristiques genrées des doctorants

Pyramide des âges



Âge moyen du doctorant : 34 ans

- 243 hommes, âge moyen : 36 ans
- 342 femmes, âge moyen : 33 ans

Contrats doctoraux et financements divers

	2019	2020
Contrats doctoraux de l'UBM	39	39
Financement de la 4e année de thèse	10	10
ENS	7	15
Ecole Française d'Athènes	0	0
Handicap	4	2
Idex et Labex	5	2
Région Nouvelle Aquitaine	6	8
CIFRE	13	15
Ministère de la culture	2	2
Ministère des affaires étrangères	2	7
Bourses de gouvernements étrangers	7	7
Autres (ANR, mécénat...)	9	9
Total	104	116



Cotutelles internationales de thèses

Nombre de cotutelles / pays

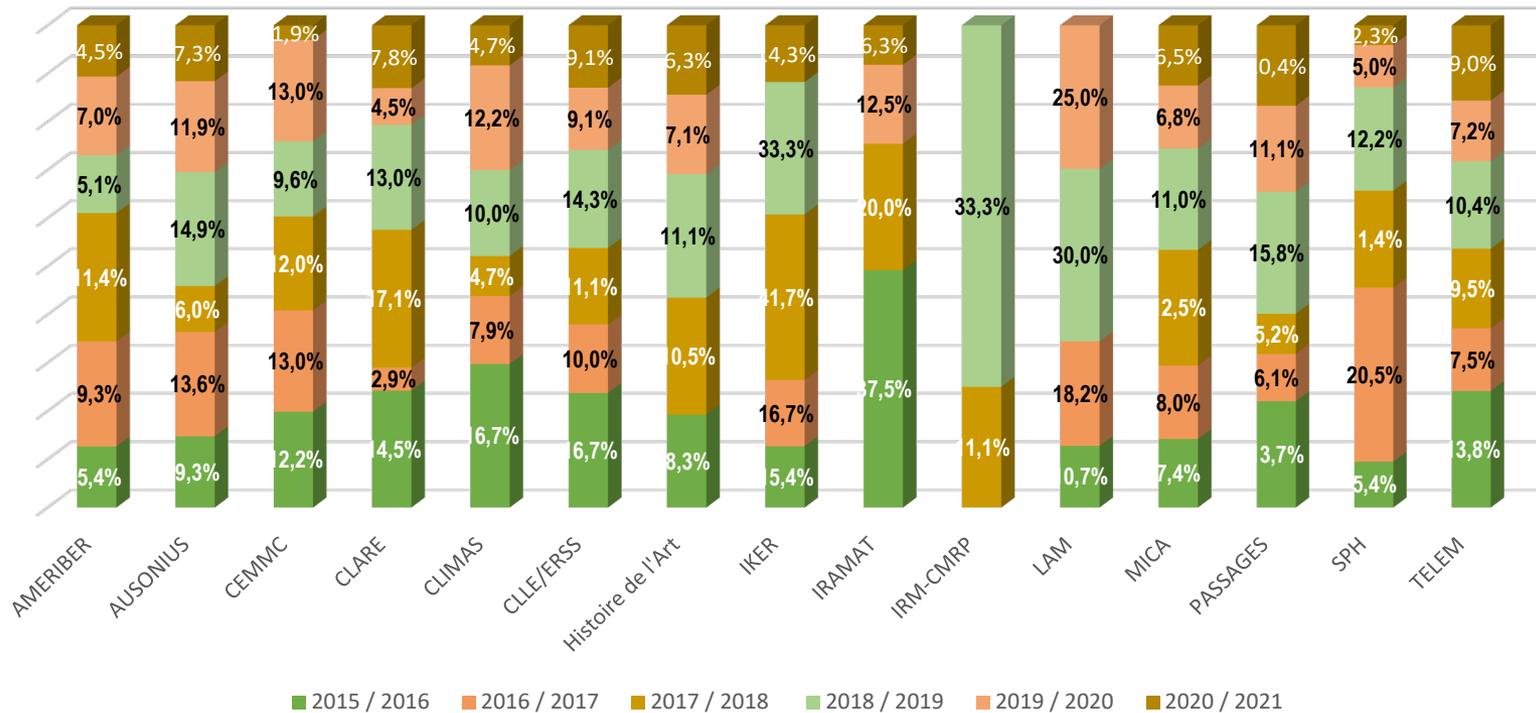
ALGERIE	4
ALLEMAGNE	1
BELGIQUE	3
BRESIL	3
CANADA	3
CHINE	6
CONGO	1
COTE D'IVOIRE	1
ESPAGNE	14
FINLANDE	1
GABON	1
GRECE	1
ITALIE	6
LIBAN	1
MADAGASCAR	1
MALI	1
PEROU	1
PORTUGAL	1
ROUMANIE	1
RUSSIE	1
SAINT MARIN	1
SENEGAL	2
TUNISIE	2
TURQUIE	2
VIETNAM	2

Nombre de cotutelles / UR

AMERIBER	7
AUSONIUS	5
CEMMC	3
CLARE	1
CLIMAS	2
CLLE/ERSS	1
Georessources	5
Histoire de l'Art	1
IKER	4
IRAMAT	5
IRM-CMRP	0
LAM	2
MICA	5
PASSAGES	4
SPH	4
TELEM	12



Évolution du nombre de soutenances



Formations 2020 / 2021

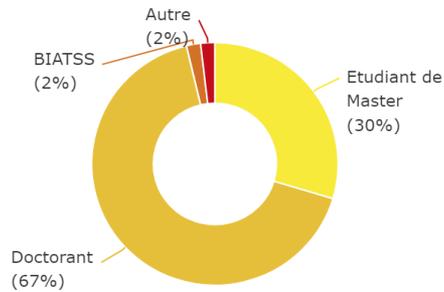
Soit
413 h

- Offre scientifique : 31 formations
 - Horizons de la recherche : 2
 - Professeurs invités : 9
 - Séminaires interdisciplinaires doctoraux : 6
 - Ateliers de lecture : 14
- Offre professionnelle : 19 formations
- Initiatives doctorantes : 13 formations
- Éthique de la recherche
 - 2 interventions
 - Le droit d'auteur et plagiat
 - Gérer des données sensibles et des données personnelles : enjeux juridiques pour le chercheur : formation assurée par un personnel CNRS

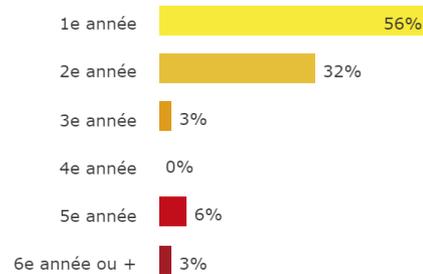


Évaluation des formations

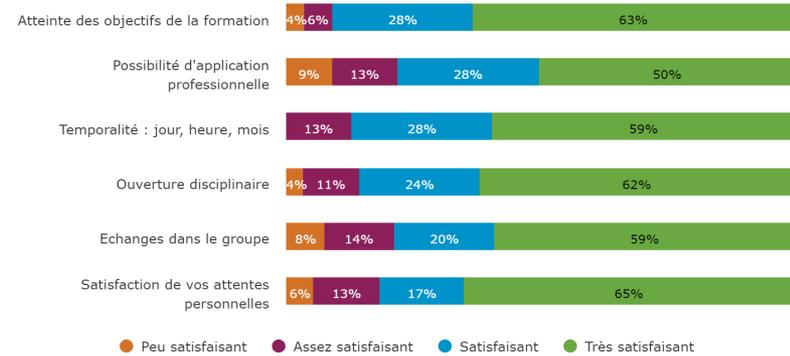
Vous êtes...



En quelle année de doctorat êtes-vous ?



Concernant la formation évaluée, indiquez votre niveau d'appréciation sur chacun des thèmes suivants :



Quelle est votre appréciation globale cette formation ?



Effectifs HDR

Unités de recherche	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Total général
AMERIBER						1		1
AUSONIUS		1			1	2	1	5
CEMMC		2	1		1			4
CLARE	1				2	1		4
CLIMAS			1	1	1	1		4
E.E.E.	1							1
Histoire de l'Art		1						1
IKER			2				1	3
IRAMAT						1		1
MICA			2	2	4	2		10
PASSAGES	2				1		1	4
SPH		1		1	1			3
TELEM							1	1
Hors UBM	1	4	4	3	2	3		17
Total	5	9	10	7	13	11	4	59



Budget

Types	Postes	2019	2020
Recettes	DGF	98 800 €	98 500 €
	CASDEN	4 000 €	4 000 €
Dépenses	Jurys	35 883 €	22 011 €
	Aides doctorants	3 311 €	516 €
	Événementiel	5 114 €	2 632 €
	logistique formations	14 490 €	3 179 €
	Rémunérations	4 150 €	281 €
	Revue Essais	4 000 €	4 000 €

	2019	2020
Total Recettes	102 800 €	102 500 €
Total Dépenses	66 948 €	32 619 €
Reste	35 852 €	69 881 €
Taux d'exécution du budget	65,12%	31,82%

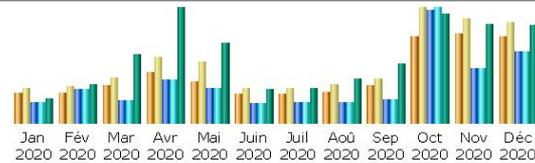
Rendu à UBM : 20.000€



Revue *ESSAIS*

2020

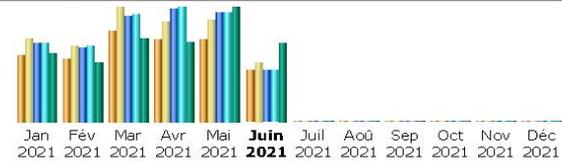
Historique mensuel



Mois	Visiteurs différents	Visites	Pages	Hits	Bande passante
Jan 2020	1 366	1 583	2 859	2 859	624.86 Mo
Fév 2020	1 366	1 620	4 579	4 582	964.15 Mo
Mar 2020	1 699	2 065	3 164	3 165	1.65 Go
Avr 2020	2 292	2 959	5 880	5 880	2.78 Go
Mai 2020	1 871	2 731	4 926	4 926	1.94 Go
Juin 2020	1 275	1 597	2 796	2 796	847.21 Mo
Juil 2020	1 319	1 606	2 943	2 943	879.86 Mo
Aoû 2020	1 407	1 748	2 856	2 856	1.05 Go
Sep 2020	1 705	2 018	3 256	3 277	1.44 Go
Oct 2020	3 920	5 199	15 566	15 841	2.64 Go
Nov 2020	4 001	4 711	7 402	7 419	2.39 Go
Déc 2020	3 874	4 527	9 774	9 786	2.37 Go
Total	26 095	32 364	66 001	66 330	19.51 Go

2021

Historique mensuel

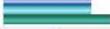


Mois	Visiteurs différents	Visites	Pages	Hits	Bande passante
Jan 2021	4 361	5 444	8 337	8 337	1.79 Go
Fév 2021	4 148	4 950	7 922	7 974	1.56 Go
Mar 2021	5 997	7 520	11 278	11 327	2.19 Go
Avr 2021	5 375	6 545	12 087	12 122	2.07 Go
Mai 2021	5 363	6 714	11 652	11 697	3.01 Go
Juin 2021	3 352	3 899	5 508	5 508	2.04 Go
Juil 2021	0	0	0	0	0
Aoû 2021	0	0	0	0	0
Sep 2021	0	0	0	0	0
Oct 2021	0	0	0	0	0
Nov 2021	0	0	0	0	0
Déc 2021	0	0	0	0	0
Total	28 596	35 072	56 784	56 965	12.67 Go



Revue *ESSAIS*

Pays (Top 10) - Liste complète

Pays		Pages	Hits	Bande passante		
	France	fr	1 952	1 952	526.30 Mo	
	United States	us	557	557	202.09 Mo	
	China	cn	339	339	79.42 Mo	
	Inconnu	unknown	323	323	107.89 Mo	
	Italy	it	181	181	22.36 Mo	
	Ireland	ie	160	160	76.66 Mo	
	Saudi Arabia	sa	155	155	2.51 Mo	
	Canada	ca	142	142	17.83 Mo	
	Switzerland	ch	141	141	153.65 Mo	
	Germany	de	94	94	23.30 Mo	
Autres		1464	1464	881.81 Mo		

Merci de votre attention.



PIA 4

« Excellence sous toutes ses formes »

« L'appel à projets "Excellence sous toutes ses formes" vise à reconnaître l'excellence sous toutes ses formes et à accompagner les établissements d'enseignement supérieur et de recherche porteurs d'un projet de transformation ambitieux à l'échelle de leur site dans la mise en œuvre de leur stratégie propre, élaborée à partir de leur dynamique territoriale et de leurs besoins spécifiques. Par transformation, on entendra ci-après toute évolution significative de l'établissement ou du site contribuant à développer leurs potentialités dans l'ensemble de leurs missions, ou dans les missions qui auront été choisies comme les plus importantes pour l'établissement ou le site dans le cadre de leur projet stratégique. (...) Il accompagne donc la différenciation entre établissements d'enseignement supérieur en reconnaissant davantage les différentes formes d'excellence dont ils font preuve dans l'accomplissement des missions que leur fixe la Loi, et en les aidant à atteindre, dans leur(s) domaine(s) d'excellence, les meilleurs standards internationaux. »

PIA 4 : « Excellence sous toutes ses formes »

Quelques contraintes

- **Cet appel est doté d'une enveloppe de 800 M€**, dont la moitié pour les établissements hors IdEx.
- **Le montant minimum de la subvention PIA demandée devra être de 5 M€.**
- La durée du projet : **entre 6 et 10 ans.**
- Ce n'est pas un Appel à Projets « Recherche » : il implique l'établissement tout entier.
- **Trois vagues** de dépôt – le 10 juin, novembre 2021, mars 2022. Nous visons la seconde.

Notre proposition : contexte

- Nous préfererions que l'état augmente la **dotation globale** de notre établissement.
- Cette stratégie de « **différenciation** » des établissements nous semble assez artificielle: : il s'agit de se doter d'une « identité » spécifique, et reconnue.
- Nous avons l'**intention de postuler**.
- Il nous semble que notre différence est constituée essentiellement par le fait que nous soyons une des rares universités de **ALLSHS**, et c'est à partir de là que nous avons réfléchi.
- Les contacts avec les porteurs de cette initiative au MESRI et avec le rectorat semblent indiquer que **notre piste est recevable**.
- Cette proposition **implique amplement notre communauté** : elle doit donc, pour exister, **susciter son intérêt**, et **recevoir son soutien**.

« UBM : une université de ALLSHS mobile et populaire »

- Suggestion alternative du rectorat : « SHS, vecteurs et méthodes »
- Autre nom possible suggéré en séance par O. Devillers: « Territoires de savoirs partagés »
- Intention politique majeure du projet : porter la recherche, les méthodes et les pratiques des Sciences Humaines et Sociales **au-delà des murs de l'université**, faire d'UBM l'université qui promeut ce **désir d'ouverture**, et qui met en œuvre une **politique de contacts** – avec les territoires, avec les institutions culturelles, avec l'enseignement secondaire. Mobiliser l'université là où elle est absente.
- Défendre l'idée que développer cette mission essentielle nous permettra, **en retour**, de développer la science participative, et d'orienter une partie de notre recherche vers des objets mieux en prise avec la société.

« UBM : une université de SHS mobile et populaire »

Trois temporalités, trois types de lieux

- « **L'université d'un jour** » : interventions scientifiques auprès des lycées (et des collèges?) partenaires de la métropole, et au-delà, dans la limite d'un jour de déplacement.
- « **L'université en mouvement** » : animation itinérante de printemps. Trois jours, dans un territoire ciblé, trois conférences différentes dans trois lieux différents, dans les lieux culturels, sur les places publiques, et une rencontre commune avec les acteurs sociaux et les élus, tables rondes sur l'apport possible des universités, sur les échanges souhaités. Moments de convivialité.
- « **Campus d'été** » : stages d'été d'une semaine (autant que de volontaires), gratuits, à destination des enfants et des adultes (ateliers théâtre, ateliers arts plastiques, langue et culture de la région, géographie et histoire du lieu, initiation à l'archéologie, offre de services – communication, traduction). A déterminer en fonction de l'intérêt des différents départements.

« UBM : une université de SHS mobile et populaire »

Des EC, des doctorant.e.s et des étudiant.e.s, ensemble

- Pour les doctorants, valider des formations, aider à la transmission du savoir, possibilité d'exploiter des terrains de thèse. Développer les thèses CIFFRE.
- Pour les étudiants, valoriser la recherche, s'appropriier leur université, donner un sens accru à leurs études, valoriser leurs compétences en les mettant au service de la société.
- Souder la collectivité de l'enseignement supérieur en ALLSHS, porter plus haut les valeurs que nous défendons, construire et faire connaître notre utilité sociale.
- En retour, développer la recherche-action et la recherche-crédation, à destination des besoins du territoire.
- Outil pour mieux articuler la formation et la recherche – retour sur les pratiques pédagogiques, développement de la science ouverte et participative.

« UBM : une université de SHS mobile et populaire »

Quels moyens : 5 millions d'euros ?

- Recrutement de personnels à plein temps pour gérer les opérations
- Rémunération des collègues et des étudiants
- Véhicules électriques pour transporter tout le monde
- Budget communication
- Matériel divers pour toutes les opérations
- Frais de mission, frais de réception

« UBM : une université de SHS mobile et populaire »

Les partenaires

- Les autres établissements d'enseignement supérieur de la Région Nouvelle-Aquitaine (Pau, La Rochelle, Limoges, Poitiers)
- Les établissements d'enseignement secondaire
- Les lieux culturels
- Les municipalités
- Eventuellement, réfléchir à une dimension internationale, avec certaines de nos universités partenaires.